

République Française	Canton	Commune
Département	VILLERSEXEL	de ESPRELS
HAUTE-SAONE	Arrondissement LURE	

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mars à vingt heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD,
maire sortant

Étaient présents :

ARTAUD Valérie	x	GRENOT Sandra	x	PAPE Aurélie	x
BRUNET Cédric	x	JEANGERARD Nadège	x	PLANCHON Nicolas	x
DUCHENE Mathilde	x	LASSUS Sandra	x	STEINER Manfred	x
FLEYTOUX Jeannine	x	MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	proc
FOUQUET-PAQUIGNON Kévin	x	NOUVEAU Raphaël	x	VOYNNET Bernard	x

Absent excusé : Pierre THOMET (procurateur à Nadège JEANGERARD)

N°20/2026

PROCES-VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Aurélie PAPE a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Michel RICHARD, maire sortant, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2026.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal.

Sont élus :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> -Mme Valérie ARTAUD -M. Cédric BRUNET -Mme Mathilde DUCHENE -Mme Jeannine FLEYTOUX -Kévin FOUQUET-PAQUIGNON - Mme Sandra GRENOT -Mme Nadège JEANGERARD -Mme Sandra LASSUS | <ul style="list-style-type: none"> -M. Bruno MOUGIN -M. Raphaël NOUVEAU -Mme Aurélie PAPE -M. Nicolas PLANCHON -M. Manfred STEINER -M. Pierre THOMET -M. Bernard VOYNNET |
|--|---|

Affichée le : 23/03/2026
Convocation : 16/03/2026

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
15	14	15	1	0



République Française	Canton	Commune
Département	VILLERSEXEL	de ESPRELS
HAUTE-SAONE	Arrondissement LURE	

Monsieur Michel RICHARD dénombre quinze conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

Monsieur Michel RICHARD, Maire, déclare le Conseil municipal installé tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2026.

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal.

M. Bernard VOYNNET, doyen de l'assemblée, préside la séance en vue de procéder à l'élection du Maire.


Fait et délibéré à ESPRELS, le 20 mars 2026

le Maire,
Raphaël NOUVEAU



Affichée le : 23/03/2026
Convocation : 16/03/2026

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
15	14	15	1	0

République Française	Canton	Commune	
Département	VILLERSEXEL	de ESPRELS	
HAUTE-SAONE	Arrondissement LURE		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mars à vingt heures,
 Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard VOYNNET, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Étaient présents :

ARTAUX Valérie	x	GRENOT Sandra	x	PAPE Aurélie	x
BRUNET Cédric	x	JEANGERARD Nadège	x	PLANCHON Nicolas	x
DUCHENE Mathilde	x	LASSUS Sandra	x	STEINER Manfred	x
FLEYTOUX Jeannine	x	MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	proc
FOUQUET-PAQUIGNON Kévin	x	NOUVEAU Raphaël	x	VOYNNET Bernard	x

Absent excusé : Pierre THOMET (procuration à Nadège JEANGERARD)

N°21/2026

ÉLECTION DU MAIRE

Formant l'unanimité des membres en exercice.

Mme Aurélie PAPE a été désignée comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. Raphaël NOUVEAU : 14 voix (quatorze)

M. Raphaël NOUVEAU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

Fait et délibéré à ESPRELS, le 20 mars 2026

le Maire,
 Raphaël NOUVEAU



Affichée le : 23/03/2026
Convocation : 16/03/2026

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
15	14	15	1	0

République Française	Canton	Commune
Département	VILLERSEXEL	de ESPRELS
HAUTE-SAONE	Arrondissement LURE	

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mars à vingt heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Raphaël NOUVEAU

Étaient présents :

ARTAUX Valérie	x	GRENOT Sandra	x	PAPE Aurélie	x
BRUNET Cédric	x	JEANGERARD Nadège	x	PLANCHON Nicolas	x
DUCHENE Mathilde	x	LASSUS Sandra	x	STEINER Manfred	x
FLEYTOUX Jeannine	x	MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	proc
FOUQUET-PAQUIGNON Kévin	x	NOUVEAU Raphaël	x	VOYNNET Bernard	x

Absent excusé : Pierre THOMET (procuration à Nadège JEANGERARD)

N°22/2026 Détermination du nombre de postes d'adjoints

Mme Aurélie PAPE a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la création de trois postes d'adjoints.

Fait et délibéré à ESPRELS, le 20 mars 2026

Le Maire,
Raphaël NOUVEAU

Affichée le : 23/03/2026

Convocation : 16/03/2026

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
15	14	15	1	0

République Française Département	Canton VILLERSEXEL Arrondissement LURE	Commune de ESPRELS
HAUTE-SAONE		

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAONE
ARRIVÉE
03 AVR. 2026
Direction des Collectivités Territoriales
et de la Coordination Interministérielle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mars à vingt heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Raphaël NOUVEAU

Étaient présents :

ARTAUD Valérie	x	GRENOT Sandra	x	PAPE Aurélie	x
BRUNET Cédric	x	JEANGERARD Nadège	x	PLANCHON Nicolas	x
DUCHENE Mathilde	x	LASSUS Sandra	x	STEINER Manfred	x
FLEYTOUX Jeannine	x	MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	proc
FOUQUET-PAQUIGNON Kévin	x	NOUVEAU Raphaël	x	VOYNNET Bernard	x

Absent excusé : Pierre THOMET (procuration à Nadège JEANGERARD)

N°23/2026 ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Elle est mentionnée ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

I- Election de trois adjoints

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- bulletins : 15

bulletins blancs ou nuls : 3

suffrages exprimés : 12

majorité absolue : 8

a obtenu :

- Liste Nicolas PLANCHON : 12 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par

M. Nicolas PLANCHON : ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Fait et délibéré à ESPRELS, le 20 mars 2026

le Maire,
Raphaël NOUVEAU

Affichée le : 23/03/2026

Convocation : 16/03/2026

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
15	14	15	1	0